

MAZARS

## **Fondation Notre-Dame**

Rapport d'examen limité du commissaire aux  
comptes relatif aux comptes annuels de la  
**Fondation abritée Adveniat**

Exercice clos le 31 décembre 2017

## **Fondation Notre-Dame**

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

### **Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes relatif aux comptes annuels de la Fondation abritée Adveniat**

Exercice clos le 31 décembre 2017

FONDATION  
NOTRE-DAME

*Rapport d'examen  
limité relatif aux  
comptes annuels de la  
Fondation abritée  
Adveniat*

*Exercice clos le 31  
décembre 2017*

## **Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes relatifs aux comptes annuels de la Fondation abritée Adveniat**

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de la l'établissement des comptes prévus par la convention de la création de la Fondation abritée Adveniat, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre Dame. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée Adveniat au 31 décembre 2017 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Paris La Défense, le 25 mai 2018

Le Commissaire aux comptes

**M A Z A R S**

**JEROME EUSTACHE**



FONDATION  
ADVENIAT  
LA FONDATION DES AUGUSTINS DE L'ASSOMPTION

Sous l'égide de la Fondation Notre Dame  
reconnue d'utilité publique

approuvée par le Conseil d'Administration de la FND du 23 novembre 2010  
Convention de création en date du 23 novembre 2010

---

## COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2017

---

**Objet** : La Fondation Adveniat a pour objet d'apporter un soutien moral et financier à des actions développées tant en France qu'à l'International :

- d'éducation et de loisirs, sportifs et culturels, notamment en direction de la jeunesse;
- des actions de formation et d'aide à la réflexion pour la construction de l'individu et de sociétés plus justes;
- des actions de soutien envers les personnes en difficulté sociale.

# FONDATION ADVENIAT

## BILAN 2017 (en €)

ACTIF	2017			2016	PASSIF	2017		2016
	Valeur Brute	Amor.& Prov.	Valeur Nette	Valeur Nette		Valeur Nette après affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation Résultat
					<b>Fonds associatif</b>	-	-	-
					Dotation pérenne non consommable	-	-	-
					Dotation statutaire	-	-	-
					Dotations complémentaires	-	-	-
					Apports des fondations abritées	-	-	-
					Dotation initiale	-	-	-
					Dotations complémentaires	-	-	-
					Dotations consommables	-	-	-
<b>Comptes de Liaison</b>	-	-	-	<b>1 247</b>	<b>Comptes de liaison</b>	<b>1 620</b>	1 620	
<b>Total Actif immobilisé</b>	-	-	-	-	<b>Réserves affectées</b>		-	-
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	-	-	-	-	<b>Report à nouveau</b>	<b>296 347</b>	230 715	<b>200 069</b>
- Logiciel, matériel et mobilier de bureau	-	-	-	-	<b>Résultat de l'exercice</b>	-	65 633	<b>30 646</b>
- Terrains	-	-	-	-				
- Constructions	-	-	-	-	<b>Fonds dédiés</b>	-	-	-
- Immobilisations en cours	-	-	-	-	- Fonds dédiés aux fondations abritées	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	-	-	-	-	- Fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées	-	-	-
- Obligations	-	-	-	-	- Fonds dédiés sur subventions publiques de fonctionnement	-	-	-
- Obligations, intérêts courus à recevoir	-	-	-	-				
- Actions	-	-	-	-	<b>Dettes &amp; Assimilées</b>	<b>5 000</b>	5 000	<b>33 506</b>
- Autres (FCP, etc.)	-	-	-	-	- Emprunts financiers divers	-	-	-
<b>Créances et Comptes rattachés</b>	<b>2 055</b>	-	<b>2 055</b>	<b>2 190</b>	- Dettes financières diverses	-	-	-
- Donateurs et Organismes	2 055	-	2 055	2 190	- Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	2 256
- Autres créances	-	-	-	-	- Dettes fiscales et sociales	-	-	-
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	-	-	-	-	- Projets bénéficiaires restant à solder	5 000	5 000	31 250
- Fonds obligataires y compris coupons courus					- Autres dettes			
- Autres valeurs mobilières de placement					<b>Produits constatés d'avance</b>	-	-	-
<b>Disponibilités</b>	<b>300 913</b>	-	<b>300 913</b>	<b>260 783</b>				
- Banques : comptes sur livret et comptes courants	300 913	-	300 913	260 783	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>302 968</b>	302 968	<b>264 221</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	-	-	-	-				
<b>Total actif circulant</b>	<b>302 968</b>	-	<b>302 968</b>	<b>262 973</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>302 968</b>	-	<b>302 968</b>	<b>264 221</b>				

	Total 2018	Total 2019 et suivantes	Total
Engagements donnés	10 000	-	10 000
Engagements reçus	-	-	-
<i>dont legs et donations affectés</i>	-	-	-

# FONDATION ADVENIAT

## Compte de résultat 2017

	2017	2016	variation 2017-2016
<b>Produits d'exploitation</b>			
Dons manuels non affectés	168 412	228 694	-26,36%
Dons manuels affectés			
<b>Total des collectes</b>	168 412	228 694	-26,4%
Legs & donations			
Subventions d'exploitation			
Autres produits liés à la générosité du public et produits des activités annexes			
<b>Total des produits d'exploitation</b>	168 412 €	228 694 €	-26%
<b>Missions sociales</b>			
Projets engagés	73 518	144 981	-49,29%
<b>Charges externes</b>	21 140	46 628	-54,7%
dont charges externes missions sociales			
<b>Charges de personnel</b>			
<b>Charges communes aux fondations abritées</b>	9 368	10 574	-11,4%
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>			
<b>Autres charges- Impôts</b>			
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	104 026 €	202 183 €	-49%
<b>Résultat d'exploitation</b>	64 386 €	26 511 €	143%
<b>Produits financiers</b>	1 247	4 135	-69,8%
<b>Charges Financières</b>			
<b>Résultat financier</b>	1 247 €	4 135 €	-70%
<b>Produits exceptionnels</b>			
<b>Charges exceptionnelles</b>			
<b>Résultat exceptionnel</b>	0 €	0 €	
<b>Total des Produits</b>	169 659 €	232 829 €	-27%
<b>Total des Charges</b>	104 026 €	202 183 €	-49%
<b>Résultat de l'exercice</b>	65 633 €	30 646 €	114%

**Fondation ADVENIAT**  
**Compte d'emploi des Ressources 2017**

BILAN 2017 (en €)

	(1)	(3)		(2)	(4)
EMPLOIS	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées de N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		230 715
<b>1- MISSIONS SOCIALES</b>	<b>73 518</b>	<b>73 518</b>	<b>1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>	<b>169 659</b>	<b>169 659</b>
<i>1-1 Réalisées en France</i>	<i>73 518</i>	<i>73 518</i>	<i>1-1 Dons et legs collectés</i>	<i>168 412</i>	<i>168 412</i>
- Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	168 412	168 412
- Versements à d'autres organismes agissant en France	73 518	73 518	- Dons manuels affectés		
- Accompagnement des projets			- Legs et autres libéralités non affectés		
<i>1-2 Réalisées à l'étranger</i>			- Legs et autres libéralités affectés		
- Actions réalisées directement			<i>1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</i>	<i>1 247</i>	<i>1 247</i>
- Versements à un organismes central ou d'autres organismes			- Produits accessoires aux frais d'appel public à la générosité		
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>21 140</b>	<b>21 140</b>	- Produits financiers	1 247	1 247
<i>2-1 Frais d'appel à la générosité du public</i>	<i>21 140</i>	<i>21 140</i>	<b>2- AUTRES FONDS PRIVÉS</b>		
<i>Ratio Frais d'appel à la générosité du public / Total ressources collectées</i>	<i>12,46%</i>		<b>3- SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>		
<i>2-2 Frais de recherche des autres fonds privés</i>			<b>4- AUTRES PRODUITS</b>		
<i>2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics</i>			Produits financiers		
<i>2-4 Frais d'information et de communication</i>			Loyers		
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 368</b>	<b>9 368</b>			
Frais de gestion	9 368	9 368			
Charges financières					
		104 026 €			
<b>I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>104 026 €</b>		<b>I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>169 659 €</b>	
<b>II- DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>			<b>II- REPRISES AUX PROVISIONS</b>		
<b>III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>			<b>III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>		
			<b>IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)</b>		
<b>IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>65 633</b>		<b>V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>169 659 €</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>169 659 €</b>	<b>169 659 €</b>
<b>V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public</b>					
<b>VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>					
<b>VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>104 026</b>	<b>VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>104 026</b>
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>296 347 €</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales	0		Bénévolat	0	
Frais de recherche de fonds	0		Prestations en nature	0	
Frais de fonctionnement et autres charges	0		Dons en nature		
TOTAL	0		TOTAL	0	



## **ANNEXES**

### **AUX COMPTES 2017**

### **DE LA FONDATION ADVENIAT**

<b>NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2017 .....</b>	<b>2</b>
<b>NOTE 2 : DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE .....</b>	<b>2</b>
<b>NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES .....</b>	<b>2</b>
3.1 Cadre légal de référence .....	2
3.2 Principes comptables appliqués.....	2
3.2.1 Comptabilisation des dotations & des revenus des dotations .....	4
3.2.2 Fonds dédiés.....	4
3.2.3 Traitement des legs et donations.....	5
3.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées .....	5
3.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER).....	5
<b>NOTE 4 : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN .....</b>	<b>5</b>
4.1 Notes sur l'Actif.....	5
4.1.1 Disponibilités.....	5
4.1.2 Créances.....	6
4.2. Notes sur le passif .....	6
4.2.1 Report à nouveau .....	6
4.2.2 Dettes.....	7
<b>NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>7</b>
5.1 Locaux.....	7
5.2 Effectifs.....	7
5.3 Contribution des bénévoles.....	7
5.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes. ....	7
5.5 Charges administratives communes.....	7
5.6 Engagements hors bilan .....	8
<b>NOTE 6 : PROJETS SOUTENUS .....</b>	<b>8</b>





## NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2017

- La Fondation Adveniat a enregistré près de 168 K€ de dons en 2017 soit une diminution de 26 % de ses ressources. Parallèlement, elle a diminué fortement ses charges de collecte de 55 %, soit 21 K€ en 2017.
- Elle a décidé de soutenir 10 projets à hauteur de 73 K€. Elle bénéficie de l'intervention d'un frère des Augustins de l'Assomption pour le suivi des projets.



## NOTE 2 : DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE

Les Comptes de la Fondation Adveniat sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.



## NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

**La Fondation Adveniat est une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame. La Fondation Adveniat correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.**

### 3.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2017 sont établis et présentés conformément aux règlements :

- CRC 99-01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- CRC 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation modifiant le règlement 99-01.
- CRC 2008-12 concernant les méthodes d'élaboration et de présentation du Compte d'Emploi des Ressources (CER).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

### 3.2 Principes comptables appliqués



Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous plis-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La Fondation Adveniat comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre de plus :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur comptable « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et compte Emploi-Ressources (pour celles faisant appel public à la générosité). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds associatifs relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations de secteurs à secteurs sont traitées par « comptes de liaison ».

La présentation du passif, au bilan, d'une double colonne « valeur nette avant affectation du résultat »/ « valeur nette après affectation du résultat » a été maintenue pour une meilleure lisibilité des comptes.



### 3.2.1 Comptabilisation des dotations & des revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ».

### 3.2.2 Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice, ce qui n'est pas le cas de la Fondation Adveniat. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- **dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (Fondation Notre Dame).

L'utilisation ultérieure des ressources de la Fondation Adveniat sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (Fondation Notre Dame), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.



### 3.2.3 Traitement des legs et donations

Les libéralités font l'objet d'un suivi comptable individualisé pendant toute la durée de leur réalisation. Il peut s'agir de donations, de droits d'auteurs, de donations simples, de donations temporaires d'usufruit, d'assurances-vie ou de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier).

Au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la gestion temporaire de ces biens, les mouvements financiers correspondants sont enregistrés dans le compte 475 « legs et donations ». Lors de la réalisation définitive de chaque bien constituant l'actif successoral et après avoir enregistré l'ensemble des charges de réalisation, le produit net de charges est constaté en compte de résultat.

### 3.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

En 2017, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame a décidé de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe.

### 3.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER)

Les organismes faisant appel public à la générosité ont l'obligation de présenter en annexe de leurs comptes annuels le tableau CER (Compte d'emploi annuel des ressources) issu du règlement CRC 2008-12 au 31 décembre 2017. Les rubriques concernant les fonds dédiés de la fondation abritée font l'objet des adaptations mentionnées au paragraphe 3.2.2 dans la partie « présentation des comptes de la Fondation abritée » de ces annexes-ci.



## NOTE 4 : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

### 4.1 Notes sur l'Actif

#### 4.1.1. Disponibilités

La Fondation Adveniat ne dispose pas d'immobilisations financières étant une fondation sans dotation.

#### Détail des disponibilités

	31/12/2017	31/12/2016
Compte sur livret et compte courant	300 913 €	260 783 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brèves échéances, les fonds sont systématiquement placés sur un compte sur livret.



#### 4.1.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	2017	2016
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	2 055	2 190 €
<b>Total créances donateurs et organismes</b>	<b>2 055 €</b>	<b>2 190 €</b>

#### 4.2. Notes sur le passif

##### 4.2.1 Report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

<b>Report à nouveau au 01.01.2017</b>	230 715
<b>Résultat 2017</b>	65 633
<b>Report à nouveau au 31.12.2017</b>	<b>296 347 €</b>

La Fondation Adveniat dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.



#### 4.2.2 Dettes

	2017	2016
Comptes fournisseurs		2 256
<i>Sous-total comptes fournisseurs</i>		<b>2 256 €</b>
Soutiens de projets engagés à verser	5 000	31 250
<i>Total projets engagés à verser</i>	<b>5 000 €</b>	<b>31 250 €</b>
<b>Total dettes et comptes rattachés</b>	<b>5 000 €</b>	<b>33 506 €</b>



### NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

#### 5.1 Locaux

La Fondation Adveniat ne dispose pas de locaux qui lui sont propres. Son siège est 79, avenue Denfert-Rochereau, Paris 14<sup>e</sup>.

#### 5.2 Effectifs

La Fondation Adveniat ne dispose pas de salariés dédiés.

#### 5.3 Contribution des bénévoles

La Fondation Adveniat dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- pour partie de personnes qualifiées.

L'investissement des membres du Comité exécutif n'a pas été mesuré en 2017

#### 5.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes.

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 60 910 € dont 27 K€ au titre du contrôle légal et 34 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le compte de fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

#### 5.5 Charges administratives communes

Les charges administratives (774 769 €) consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal,



fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide. Elles s'élèvent en 2017 pour la Fondation Adveniat à 9 368 €.

### 5.6 Engagements hors bilan

	Engagements donnés	Total
<b>Pour 2018</b>	10 000 €	<b>10 000 €</b>



### NOTE 6 : PROJETS SOUTENUS

	Projets nets engagés	
	Nbr	Montant
<b>Total des projets Fondation Adveniat</b>	<b>10</b>	<b>73 518 €</b>

La Fondation Adveniat a privilégié la diversité des projets en 2017, accordant des soutiens allant de 2,3 K€ à 15 K€.

